

M. Jérôme CHARRÉ
80 allée du Merisier
93600 AULNAY SOUS BOIS

M. Gérard GAUDRON
Maire d'Aulnay-sous-Bois
Place de l'Hôtel de Ville
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Aulnay sous Bois, le 25 mai 2007,

Objet : Interrogations quant à l'utilisation des ordinateurs de vote

Copie à M. le Président d'Aulnay Citoyen

Monsieur le Maire,

Je vous écris ce jour pour vous faire de mes inquiétudes quant à l'utilisation d'ordinateurs de vote dans ma commune d'Aulnay-sous-Bois lors du scrutin législatif des 10 et 17 juin 2007.

Le déroulement du scrutin présidentiel, qui a connu une très forte participation des électeurs partout en France, a été perturbé par l'utilisation d'ordinateurs de vote à Aulnay-sous-Bois. De nombreux électeurs venant accomplir leur devoir civique ont rebroussé chemin à cause de file d'attente d'une heure à une heure et demie dans plusieurs bureaux de vote. Dans quelques bureaux, l'ambiance a failli dégénérer.

Aussi, de nombreux électeurs aulnaysiens sont inquiets de la transparence, de la fiabilité et de l'honnêteté de ces « machines à voter ». Plusieurs collectifs se sont constitués pour réclamer le retour au bulletin papier, y compris à Aulnay-sous-Bois. Même si je n'ignore la pratique détestable des bourrages d'urnes par certains, le bulletin papier offre au moins une modalité de vote connue de tous, et par conséquent rassurante pour chaque citoyen. L'urne, quant à elle, garantit la transparence et l'honnêteté du scrutin. L'ordinateur de vote assure la fonction d'isoloir et d'urne dont certains informaticiens néerlandais ont démontré qu'il était possible de falsifier les résultats.

De plus, le nombre de candidatures au premier tour de l'élection législative du 10 juin dans la 10^e circonscription de Seine-Saint-Denis risque de poser un problème de présentation de l'interface de l'ordinateur de vote sur laquelle les candidatures sont indiquées.

En effet, sur cette interface, il ne pourra être reproduit les bulletins de vote au format original avec les informations suivantes : nom du candidat, étiquette politique, nom et logo du parti; ainsi que le nom du suppléant.

Notre circonscription regroupant deux villes distinctes, la combinaison candidat-suppléant a beaucoup de sens pour les électeurs et offre une certaine complémentarité.

Aussi, lors de ce scrutin législatif, il y aura une rupture d'égalité devant le vote. En effet, les électeurs aulnaysiens utiliseront des ordinateurs de vote alors que les électeurs pavillonnais auront accès au bulletin papier. Ces derniers posséderont, dès lors, une information plus précise que les premiers.

Je souhaite ainsi qu'il soit fait mention du nom du suppléant sur l'interface des ordinateurs de vote. Et si cela n'était possible, il me semble nécessaire de suspendre l'utilisation de ces machines.

J'ai demandé à M. le Préfet de Seine-Saint-Denis, d'organiser une table-ronde sur ce sujet, sous sa médiation, réunissant les candidats à cette élection législative, les représentants des partis politiques sur cette question et vous-même.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme Charré
Responsable UDF-MoDem d'Aulnay/Bois
Président des Jeunes UDF 93